

Peritas GN

Résidence Clos Saint GERMAIN 16, rue Negrrier 59420 MOUVAUX
EURL N° Siret 749 962 528 000 24 LILLE METROPOLE

Convention d'expertise dommages

Le 8 Mai 2024

Nom; Francis VERCAMER, Maire de HEM

Adresse : Hôtel de Ville de Hem, 42 rue du Général Leclerc, BP 30001, 59510 HEM

J'ai l'honneur de vous désigner comme expert pour l'évaluation contradictoire des dommages sur Bâtiment, agencements, matériel et pertes immatériels que la commune a subi suite à la survenance du sinistre incendie en date du 30 juin 2023 du bâtiment situé :

Square BERTHELOT 59510 HEM

Votre rémunération sera calculé sur le montant total des sommes définitivement arrêtées lors des opérations d'expertises et pouvant incomber aux compagnies d'Assurances ou aux tiers, avant application de franchise.

La mission sera exécutée dans un délai de deux ans à compter de l'expiration du délai de rétractation, sauf cas de procédure judiciaire ou d'actes interruptifs de la prescription biennale régie par les articles L 114-L 114-2 du code des assurances.

Les honoraires seront évalués suivant les garanties du contrat, c'est à dire suivant le barème (copie jointe)

Gilles ONRAED



BON de RETRACTATION DETACHABLE

Résidence Saint Germain, 16 rue Negrrier 59420 MOUVAUX
Tel 03.20.70.43.66, E-mail : peritasexpertises@gmail.com

Extrait du code de la consommation (livre 1er, titre II, chapitre 1^{er}, section III)

Article L121-23 : Les opérations visées à l'article 121-21 doivent faire l'objet d'un contrat dont un exemplaire doit être remis au client au moment de la conclusion de ce contrat et comporter, à peine de nullité, les mentions suivantes :

1^{er} Nom du fournisseur

2^{me} Adresse du fournisseur

3^{me} Adresse et lieu de conclusions du contrat

4^{me} Désignation précise de la nature et des caractéristiques des marchandises ou objets offerts ou des services proposés

5^{me} Conditions d'exécution du contrat, notamment les modalités et le délai de livraison des marchandises objets ou d'exécution de prestation de services

6^{me} Prix global à payer et modalités de paiement ; en cas de vente à tempérément ou de vente à crédit, les formes exigées par la réglementation sur la vente à crédit, ainsi que le taux nominal de l'intérêt et le taux effectif global de l'intérêt déterminé dans les conditions prévues par l'article L313-1

7^{me} Faculté de renonciation prévue à l'article 121-25, ainsi que les conditions d'exercices de cette faculté et, de façon apparente, le texte integral des articles L121-23, L121-24, L121-25 et L121-26

Article L121-24 : Le contrat visé à l'article 121-3 doit comprendre un formulaire détachable destiné à faciliter l'exercice de la faculté de renonciation dans les conditions prévues à l'article L121-25. Un décret du Conseil d'Etat précisera les mentions devant figurer sur ce formulaire. Ce contrat ne peut comporter aucune clause attributive de compétence. Tous les exemplaires du contrat doivent être signés et datés de la main même du client.

Article L121-25 : Dans les sept jours fériés compris, à compter de la commande ou de l'engagement d'achat, le client à la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Toute clause du contrat par laquelle le client abandonne son droit de renoncer à sa commande ou à son engagement d'achat est nulle et non avenue. Le présent article ne s'applique pas aux contrats conclus dans les conditions prévues à l'article L125-7

Article L121-26 : Avant l'expiration du délai de réflexion prévu à l'article L121-25, nul ne peut exiger ou obtenir du client, directement ou indirectement, à quelque titre ni sous forme que ce soit une contrepartie quelconque ni aucun engagement ni effectuer des prestations des services de quelque nature que ce soit. Toutefois la souscription à domicile d'abonnement à une publication quotidienne et assimilée, au sens de l'article 39 bis du code général des impôts ; n'est pas soumise aux conditions de l'alinéa précédent dès lors que le consommateur dispose d'un droit de résiliation permanent, sans frais ni indemnité, assorti du remboursement, dans un délai de quinze jours, des sommes versées au prorata de la durée de l'abonnement restant à courir. En outre, les engagements ou ordres de paiement ne doivent pas être exécutés avant l'expiration du délai prévu à l'article L121-25 et doivent être retournés au consommateur dans les quinze jours qui suivent sa rétractation.

BON DE RETRACTATION DETACHABLE

Annulation de Commande – Code de la Consommation, articles L121-23 à L121-26

Conditions d'utilisation du bon de retraction :

Compléter et signer ce formulaire ;

L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception

L'expédier au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant

à soussigné, déclare annuler la commande ci-après :

Nature du service commandé : _____

Entre de la commande

Entre du client

Adresse du client

Perita expertises

Résidence Saint Germain, 16 rue Negrer 59420 MOUVAUX

Tel 03.20.70.43.66, E-mail : peritasexpertises@gmail.com

